

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 84 (1955)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Il y a 25 ans, on signait le premier statut intergouvernemental de l'éducation

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Il y a 25 ans, on signait le premier statut intergouvernemental de l'éducation

Il y a eu vingt-cinq ans que le Bureau international d'Éducation est devenu une organisation intergouvernementale. Sa création, en tant qu'organisation privée, avait été décidée quatre années plus tôt, le 18 décembre 1925, sur l'initiative d'un groupe d'éducateurs, à la tête duquel se trouvaient Édouard Claparède, Pierre Bovet — qui en fut le premier directeur —, Adolphe Ferrière et Elisabeth Rotten. Dès 1926, le Comité d'initiative s'assura le concours de la première secrétaire générale, la regrettée Miss Marie Butts. Il avait fallu plus d'un siècle pour voir réalisée l'idée que Marc Antoine Jullien de Paris avait lancée en 1817 lorsqu'il avait préconisé la création d'une Commission spéciale de l'éducation, chargée de recueillir des renseignements sur la situation de l'éducation et de l'instruction publique dans toutes les contrées.

C'est le 25 juillet 1929 — date qui coïncida avec l'appel à la direction du Bureau du professeur Jean Piaget — que les représentants des trois premiers gouvernements membres (la Pologne, l'Équateur, la République et canton de Genève), ainsi que le représentant de l'Institut J.-J. Rousseau (qui avait assuré l'existence du BIE pendant cette première étape), signèrent le nouveau statut dans les locaux du Département de l'Instruction publique de Genève. Cet événement marquait une étape importante dans l'histoire de l'organisation internationale de l'éducation puisque, pour la première fois, des représentants de gouvernements apposaient leur signature au bas d'un document les engageant à collaborer dans le domaine éducatif. La première guerre mondiale avait, en effet, empêché la réunion de la Conférence intergouvernementale de l'Éducation, convoquée à La Haye du 7 au 12 septembre 1914 ; le mot « éducation » ne figurait pas dans le Pacte de la Société des Nations de 1919, et ce même mot avait été finalement éliminé du projet de résolution, approuvé en septembre 1921, portant création, au sein de cette même Société des Nations, de la Commission internationale de coopération intellectuelle.

Les signataires du statut, qui comporte dix-sept articles, ont proclamé dans le préambule que « le développement de l'instruction et de l'éducation est un facteur essentiel pour la paix et pour le progrès moral et matériel de l'humanité ». Ils se sont déclarés convaincus en outre « qu'il importe, pour favoriser ce développement, de recueillir la documentation sur les efforts de recherche et d'application réalisés dans le domaine éducatif et d'assurer un large échange d'information et de documentation afin que chaque pays se sente stimulé à bénéficier des expériences des autres ». Ils ont voulu que, s'inspirant de l'esprit de coopération internationale, le Bureau « observe une neutralité absolue du point de vue national, politique, philosophique et confessionnel », et qu'en tant qu'organe de documentation et d'étude « il travaille dans un esprit strictement scientifique et objectif ». Ils ont tenu à spécifier, enfin, que les activités du Bureau seraient de deux ordres : « il centralise — stipule l'art. 2 — la documentation relative à l'éducation publique et privée, et il s'intéresse aux recherches scientifiques dans son domaine et prend l'initiative d'enquêtes expérimentales ou statistiques dont les résultats sont portés à la connaissance des éducateurs. »

Il paraît indiqué, à l'occasion de ce 25<sup>e</sup> anniversaire, de rappeler quelques

autres dates qui constituent autant de jalons dans le développement des activités du Bureau international d'Éducation : 8 juillet 1932, les Ministères de l'Instruction publique de tous les pays sont invités à présenter un rapport sur le mouvement éducatif annuel à la réunion du Conseil du Bureau (1<sup>re</sup> Conférence internationale de l'Instruction publique). En avril 1937, transfert des services du Secrétariat du Bureau au Palais Wilson, ancien siège du Secrétariat de la Société des Nations. C'est en 1938 qu'est inauguré le premier stand de l'Exposition permanente de l'Instruction publique. Le 16 décembre 1939, le Comité de gestion, auquel, en raison de la guerre, sont confiés les pouvoirs du Conseil et du Comité exécutif du Bureau, décide d'organiser, d'entente avec les représentants des pays belligérants, un service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre, service qui, jusqu'à la fin des hostilités, réussit à envoyer aux différents camps plus de 600 000 volumes scientifiques et littéraires. Enfin, le 28 février 1947, signature de l'accord de collaboration entre l'Unesco et le Bureau international d'Éducation, cet accord prévoyant, entre autres, la création d'une commission mixte, l'édition conjointe de publications et l'organisation et la convocation en commun de la Conférence internationale de l'Instruction publique.

Il est encourageant d'enregistrer, à vingt-cinq ans de distance, l'heureux changement qui s'est produit dans l'attitude des gouvernements envers la collaboration internationale en matière éducative. Il est juste aussi de rappeler les efforts réalisés par le Bureau international d'Éducation pour rendre effectifs les principes énoncés dans le statut signé le 25 juillet 1929 et pour lever l'ostracisme auquel des craintes non fondées et des circonstances adverses semblaient devoir, sur le plan international, condamner l'éducation.

## ÉTUDES PÉDAGOGIQUES 1954

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse, publié par *Georges Chevallaz*

Un volume de 144 pages, broché . . . . . Fr. 6.50

\*

Reflet des principales préoccupations du Corps enseignant de notre pays, ce nouveau volume renferme les études suivantes :

L'enseignement des sciences de l'éducation en France et la formation pédagogique des maîtres, par *M. Debresse*, professeur à l'Université de Strasbourg. — La civilisation contre l'enfant, par *Robert Dottrens*. — Nova et Vetera ou l'évolution des humanités, par *Marcel Michelet*. — La coéducation dans l'enseignement secondaire, par *André Tissot*. — La coéducation dans l'enseignement primaire, par *André Chabloz*. — L'enseignement du français ? Dispersion . . . , par *Robert Loup*. — Quelques propos sur les tendances de la poésie contemporaine, par *Robert Simon*. — De bons livres pour les enfants de 12 à 15 ans, par *Felicina Colombo*. — Les écoles des parents, par *Georges Chevallaz*.

Suivent le compte rendu de la Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et italienne, les chroniques scolaires des cantons romands et alémaniques, enfin l'analyse de dix-neuf ouvrages de psychologie et de pédagogie.

# LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH